33e ANNÉE. — 1884

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1884



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1884

BOURLOTON, Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa 31e séance générale le jeudi 24 avril 1884, à 8 heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une nombreuse assemblée dans laquelle on remarquait les pasteurs Appia, Boucher, Decoppet, Jacot, Labeille, Lalot, Matter, Puaux père, Recolin, etc. L'Union chorale de l'Église réformée de Paris a de nouveau gracieusement contribué au succès de cette soirée. Elle a ouvert la réunion par le chant d'un psaume du xve siècle dont la mélodie douce et pénétrante contrastait heureusement avec les accents virils ou mélancoliques des psaumes huguenots 119, 42, 68 (des batailles) et du choral de Luther qui furent successivement exécutés après la prière d'ouverture de M. le pasteur Puaux père, et avant celle par laquelle M. le pasteur Appia a clos la séance. Le rapport de M. le baron F. de Schickler était particulièrement riche cette année; dans cet exposé toujours nouveau on a fort goûté l'analyse de quelques-uns des trésors de la collection d'autographes protestants que madame Pierre Labouchère a léguée à la Bibliothèque de la Société. En terminant, M. le président n'a pu que mentionner le don important de M. le pasteur Mounier, d'Amsterdam, reçu, place Vendôme, quelques heures seulement avant la séance. On lira avec intérêt, après ce rapport où personne n'a été oublié, l'étude pleine de finesse de M. Ch. Read sur *Rabaut Saint-Étienne et Rulhière* et les notes spirituelles de M. le pasteur P. de Félice sur *Deux intérieurs de pasteurs au* XVIIe *siècle.*

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il y a deux ans que vous ne vous étiez réunis dans ce Temple autour des enseignements de notre histoire. Après vous avoir rendu compte de ses travaux vingt-neuf fois de suite avec la seule et douloureuse interruption de 1871, le Comité a cru devoir prendre, en 1883, l'initiative d'un déplacement pour lequel ne manquaient ni les motifs sérieux, ni les invitations répétées; et votre sympathie constante s'est associée de loin à ce premier essai de décentralisation, et s'est réjouie avec nous d'un succès qui a égalé, ou mieux, qui a dépassé nos espérances.

Du moment où nous nous décidions à transporter en dehors de la capitale une de nos assemblées générales, le lieu semblait indiqué à l'avance. Il s'agissait d'abord d'entrer en rapports plus directs, en contact personnel avec des amis de longue date dont plusieurs sont des collaborateurs dévoués; il s'agissait ensuite de faire connaître notre œuvre à un grand nombre de ceux qui, n'habitant point Paris, oublieraient peut-être que c'est sur l'histoire de la France protestante tout entière que nos efforts sont dirigés; il s'agissait, et nous l'avons dit alors avec une conviction profonde, il s'agissait surtout d'aller chercher nous-mêmes les leçons du passé, là où ce passé se perpétue dans les sites qu'immortalisa l'héroïsme des pères et que vénère le respectueux attachement des enfants. Et les souvenirs des résistances suprêmes, des derniers martyrs, de la résurrection de nos églises après leur écrasement et leur dispersion violente nous attendaient dans ces montagnes des Cévennes, sur cette plage d'Aigues-

mortes, dans tous les alentours de Nîmes, la grande cité protestante, la patrie de Brousson et de Paul Rabaut.

Pour ceux qui ont eu le privilège d'y prendre part, les journées des 9, 10 et 11 octobre, ont été comme des pages d'histoires vivantes et vécues. Vous ne vous étonnerez pas si, revenant dans ce coup d'œil rétrospectif, sur les points lumineux du 31ᵉ exercice, nous offrons encore l'expression de notre gratitude à nos frères du Midi pour un accueil dont l'impression ineffaçable restera dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Nous avons voulu associer nos églises à ces émotions, par l'envoi d'une publication spéciale « Les réunions historiques du Gard » à tous les pasteurs de France, aussi bien qu'à tous les abonnés du *Bulletin*.

Ce *Bulletin* même, par la plume appréciée du secrétaire, M. Jules Bonnet, que sa santé retient malheureusement loin de notre 31ᵉ assemblée, n'avait pu leur consacrer qu'une analyse sommaire, réservé, comme il doit l'être aux documents sans lesquels l'histoire n'a point de fondements sérieux, aux études qui n'ont de valeur réelle que si elles marquent un pas de plus dans les progrès de la science. Ce caractère nous pouvons l'attribuer à plusieurs des monographies insérées dans les 32ᵉ et 33ᵉ volumes, parmi lesquelles nous rappellerons celle de M. Marius Tallon sur l'église des Vans et la conférence de M. Franck Puaux sur Marennes, son temple et ses écoles. Les documents recueillis appartiennent aux trois derniers siècles : à ceux de la Révocation et du Désert des actes de démolition de temples, le procès sacrilège fait à Pamiers en 1676 au cadavre d'un relaps six mois après le décès, les feuillets d'un journal relevant dimanche par dimanche les prédications aux environs de Nîmes de 1743 à 1758, où, bien loin d'être écartés par l'imminence du péril, les auditeurs se pressaient au nombre de 10, 12 et même 15 000 !

C'est à des temps plus reculés que sont empruntés les procès-verbaux, reproduits *in extenso*, des poursuites, enquêtes

et condamnations contre les Réformés d'Alençon en 1533 et 1534 : on y implique quarante accusés, sujets de la sœur de François Ier, si violemment attaquée elle-même par la Sorbonne, trois prêtres, quatre moines, une dame noble : neuf sentences capitales furent prononcées et cinq suivies d'exécution, autant de martyrs restés jusqu'ici inconnus et que nous rendent les savantes investigations de M. l'archiviste Paul Guérin dans les registres criminels de l'ancien Parlement de Paris.

Les découvertes, qui n'ont pas toutes il est vrai, cette importance, se multiplient depuis quelques années. Le *Répertoire* consulté de plus en plus, mais que nos correspondants pourraient certainement seconder et alimenter davantage, a continué de relever les articles de Revues, les opuscules, notices et ouvrages plus étendus qui, par un côté quelconque, touchent à l'Histoire du Protestantisme français. Nous y avons salué la naissance d'une Revue sœur de la nôtre, le *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes :* deux belles livraisons prouvent à quel point nos recherches bénéficieront de celles de nos savants coreligionnaires des Pays-Bas.

Au nombre des publications de valeur qui ont vu le jour depuis quelques mois, nous placerons l'*Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, par M. Gaullieur : le premier volume, seul paru, ne dépasse pas la paix d'Amboise; ne nous en plaignons pas, ce travail magistral est rempli de révélations. C'est ainsi que nous initiait jadis à l'histoire de la Bretagne protestante, le pasteur Vaugiraud, un des tout premiers membres de notre société (le 16e), que Dieu nous a repris le 23 décembre dernier.

M. Herminjard a publié après cinq années de laborieuse préparation le sixième tome de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (1539-1540), et s'est vu offrir à cette occasion par l'Université de Genève, les légitimes honneurs d'un doctorat exceptionnel. M. Henri

Bordier nous promet incessamment la seconde partie du tome IV de la *France Protestante,* qu'avaient retardée les trois feuilles d'additions aux lettres A B et C dont elle est enrichie. Étant parvenu avec la fin du C à atteindre la page 173 du IVe volume du Haag, il s'ensuit qu'il est pleinement entré dans le second tiers de la tâche entreprise avec autant de science que de dévouement. M. Alfred Franklin, entouré d'une élite de collaborateurs érudits, en est au 38e fascicule des *Grandes Scènes historiques du* XVIe *siècle,* reproduction fac-simile des planches de Tortorel et Périssin accompagnées de notices variées qui leur donnent un attrait particulier; M. le pasteur Vielles a édité avec un luxe intelligent les mémoires de Bonbonnoux, le chef camisard. M. Dardier livre à la presse les lettres de Paul Rabaut et M. le prof. Michel Nicolas, l'histoire depuis longtemps désirée de l'Académie Protestante de Montauban. Enfin le second volume de l'*Histoire ecclésiastique de Th. de Bèze,* annotée et commentée par MM. Baum et Cunitz, révisée par M. Jules Bonnet est complètement imprimé et prêt à paraître à la librairie Fischbacher. Constatant les progrès de cette splendide édition que nous avons si souvent recommandée, il y aurait sans doute de l'affectation à sembler ignorer devant vous les pénibles dissentiments avec la société des livres religieux de Toulouse au sujet de l'édition de Th. de Bèze et du martyrologe de Crespin; l'écho en a été forcément rendu public. En ce solennel et heureux anniversaire nous aimerions cependant à ne nous arrêter que sur les côtés réjouissants de notre mission — et grâce à Dieu ils ont été particulièrement nombreux dans cet exercice. Aussi, après avoir rempli, et nous réservant de remplir s'il le faut encore, le devoir impérieux que nous commandaient d'une part les droits méconnus du Comité des classiques, émanation du nôtre, et d'autre part, les intérêts menacés de la science historique et réformée, aurons-nous garde d'ouvrir à nouveau ce soir un débat dont les éléments ont été mis à la portée de tous par notre circulaire du 11 mars 1884.

Si l'on éprouve parfois le sérieux regret, le douloureux étonnement de ne pouvoir réunir autour d'une grande et belle œuvre toutes les forces vives du protestantisme, comment serait-on surpris quand surgissent, du sein d'un catholicisme outré ou de la soi-disant libre pensée les attaques passionnées contre l'accomplissement d'un acte de tardive et trop juste réparation? Vous avez assisté comme nous, Messieurs, il y a quelques mois, à une explosion contre la mémoire de Coligny, de vieilles rancunes que l'on croyait définitivement éteintes, de calomnies usées à force d'avoir été péremptoirement réfutées depuis trois siècles. L'apparition du beau livre de notre collègue M. le pasteur Bersier a été comme le signal de ce déchaînement, et tandis que le Comité Coligny avait eu la joie, recevant dans son sein de nobles membres du catholicisme, de montrer clairement qu'il érigeait une statue, non au grand huguenot seulement, mais avant tout au grand Français, il s'est trouvé dans les rangs les plus divers de la presse quotidienne de ces aveugles, — puissent-ils l'avoir été involontairement ! — qui se sont efforcés d'arracher à l'avance de son piédestal la figure auguste que nous voulons y dresser. Reproduire ces accusations qui se suivent et se ressemblent par la méconnaissance des conclusions de l'histoire savante et impartiale, et parfois par l'ignorance la plus grossière des événements, ne serait peut-être qu'en faire justice. Mais en est-il besoin? avons-nous à défendre une cause depuis longtemps gagnée ? Lorsque accusant Coligny d'avoir voulu s'appuyer sur l'Angleterre on exaltera les Guises qui offraient la France à l'Espagne, quand on fera « un simple colonel de cavalerie, un général toujours battu », un « Tartufe », un « révolté qu'on a bien fait d'assassiner à temps », on va jusque-là, Messieurs, — de l'homme auquel l'armée française a dû son organisation première, la France ses premières colonies et qui, au moment même « où il fut si indignement massacré » (St.-Simon), voulait doter sa patrie de ces frontières naturelles rêvées ensuite par Henri IV

et par Richelieu, — nous laisserons le soin de répondre à des juges que les adversaires ne pourront récuser.

« Henri IV, nous dit St.-Simon, eut pour maître le plus sage et le plus honnête homme de son temps, le plus grand capitaine, le plus adroit à tirer parti des événements les plus fâcheux et à relever son parti de ses chutes et de ses plus grandes pertes, le plus habile à le tenir uni et parer tout ce qui pouvait le diviser, enfin le plus désinteressé, le plus prudent, le plus aimé et le plus estimé de son parti dont il fut toujours l'âme et le soutien, le plus autorisé chez les étrangers dont il savait s'appuyer pour des secours et pour les négociations, le plus considéré du parti contraire, et le *plus généralement respecté et admiré* pour ses vertus. Tel fut l'amiral de Coligny, si peu heureux et si digne de l'être. »

« Pour confirmer le bruit qu'on voulait répandre de la conjuration de l'amiral, dit Bossuet, on lui fit faire son procès. La reine-mère fit chercher parmi ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur qu'un tel meurtre devait causer dans les pays étrangers. On ne trouva que des mémoires pour la guerre de Flandre, et des avis qu'il donnait au roi pour le bon gouvernement de son état. Il l'avertissait entre autres choses de ne point donner trop de crédit ou de trop puissants apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglais n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendrait fatal à la France. La Cour affecta de communiquer ces mémoires au duc d'Alençon et à la reine d'Angleterre; on représentait à l'un et à l'autre la manière dont les traitait un homme qu'ils estimaient tant. La réponse fut honorable pour l'amiral : ils dirent qu'ils pouvaient peut-être se plaindre de lui, mais que le Roi, du moins, s'en devait louer et que des avis si solides et désintéressés ne pouvaient venir que d'un fidèle serviteur... Ainsi tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire. »

Et nous ne nous lasserons pas de répéter avec Montesquieu :

« L'amiral Coligny fut assassiné n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État. »

A ces voix du passé ajoutons, sur la conversion de Coligny, celle de l'historien éminent que la France vient de perdre : « La gravité hardie et ferme de son esprit », écrit M. Mignet, la pieuse austérité de son âme l'avaient rapproché d'une doctrine qui semblait à la fois plus pure et plus forte, qui ramenait librement à l'Évangile, soumettait pleinement à Dieu, ranimait la foi religieuse sans interdire la raison humaine, faisait de rigides chrétiens et d'enthousiastes martyrs. »

Qu'il nous soit permis de rendre ici un suprême et respectueux hommage à la mémoire de l'illustre M. Mignet. Il avait senti, l'un des premiers, que l'histoire doit reposer, non sur des conjectures ou des impressions, mais sur des faits établis par les documents qu'ont laissé les acteurs et les témoins de ces faits. De là ses vastes recherches dans les archives de la France et de l'étranger, ces matériaux accumulés avec autant d'intuition que de persévérance, ces livres où revivent, avec un charme pénétrant, quelques-unes des figures les plus marquantes du XVIe siècle, les contemporains de ce mouvement religieux qui avait formé le sujet de ses lectures publiques à l'Athénée dès son entrée dans la carrière des lettres. Son attention s'est portée longtemps et à plusieurs reprises sur Calvin : en 1837 il présentait à l'Institut un mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève, qui fait autorité : en 1856 et 1857, lors de la publication par M. Jules Bonnet, des *Lettres Françaises*, il commençait dans le *Journal des Savants* une série de travaux approfondis qui faisaient espérer de lui un tableau complet de l'œuvre religieuse et politique du réformateur. Mais si le temps fait défaut, même aux existences les plus longues et les plus constamment remplies, il en avait retracé au moins les grandes lignes, par cette analyse de l'action de Calvin dans la constitution des églises, dans la direction des partis, et de la pensée de Calvin dans l'institution chrétienne ouvrage fondamental de l' « écrivain rare qui

s'est formé sans modèle et qui est resté longtemps sans imitateur. » M. Mignet avait initié beaucoup d'esprits, d'abord indifférents ou hostiles, à l'histoire plus vraie de notre Protestantisme ; il n'a cessé de s'intéresser au progrès de cette histoire : il n'avait cessé, rappelons-le avec gratitude, depuis le jour où il s'inscrivit le 101e sur la liste de nos premiers membres, d'être un des lecteurs les plus fidèles du *Bulletin*, et d'accorder à nos études l'honneur de ses fréquents et précieux encouragements.

Moins préoccupé du côté religieux que du côté politique et social des questions, M. Mignet n'était pas remonté assez loin vers la toute première aurore de la Réforme : sur ces enfantements obscurs et mystérieux la lumière ne se fait que lentement. Nous espérions en accélérer la diffusion par le concours de 1884 : aucun des mémoires commencés n'ayant été achevé dans le délai présent, nous remettons au concours, avec le terme nouveau du 15 février 1885 : « *La vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme depuis la publication du Commentaire sur les épîtres de St. Paul jusqu'à l'apparition de l'institution chrétienne de Calvin en* 1536 », c'est-à-dire six ans avant son interdiction officielle par l'arrêt du Parlement de Paris retrouvé récemment aux Archives nationales par M. Weiss et inséré dans la livraison de janvier du *Bulletin* de cette année.

Vous le voyez, M. le pasteur Weiss continue à être pour notre Société un collaborateur autant qu'un bibliothécaire zélé, toujours prêt, le lundi et le jeudi, à mettre nos ressources à la disposition du public, ou à recevoir les adjonctions que des amis généreux apportent souvent eux-mêmes à nos collections. La Bibliothèque poursuit sa marche d'accroissement rapide. Comme d'habitude vous retrouverez en note du rapport, le relevé de nos donateurs[1], mais il y aurait une véritable ingra-

1. Donateurs de livres depuis le 30 avril 1883 jusqu'au 20 avril 1884. Le ministère de l'Instruction publique, le gouvernement de S. M. britannique, la commission des archives wallonnes, la Smithsonian Institution, les Facultés de

titude à ne pas signaler les bienfaits répétés de madame la baronne de Neuflize; le don du ministère de l'Instruction publique (six vol. du Catalogue général des manuscrits des départements et le répertoire historique) auquel s'ajoute celui de M. A. Maury de l'inventaire sommaire des Archives; un exemplaire presque unique de l'édition princeps des Souffrances de Louis de Marolles placé par M. le pasteur Gagnebin près de celui de la 2e édition, déjà rarissime, précédemment offert par lui; les nombreux ouvrages de prix des XVIe et XVIIe siècles offert par notre vice-président M. le comte Delaborde, et le présent magnifique de quatre-vingt-sept volumes des *Calendars* (Analyses des papiers d'État de l'Angleterre) que le gouvernement de Sa Majesté britannique vient d'ajouter à la série considérable accordée il y a douze et dix ans.

Nous sommes redevables de portraits anciens à madame Fuchs, de manuscrits à MM. les pasteurs Delon et Gaidan, à MM. Falguière, Tallon et Teissier : dans ce dernier dossier figure une lettre autographe de Rohan, dans celui de M. Falguière une ordonnance en forme de placard qui a été affichée et porte confiscation de plusieurs caisses de livres saisies à Beaucaire et Villeneuve-d'Avignon en 1735. Les détails en sont curieux : désireux de faire parvenir le pain de vie à des frères persécutés et depuis longtemps sevrés de toute nourriture spirituelle, les Genevois avaient dissimulé des Nouveaux-Tes-

théologie protestante de Montauban et de Paris, MM. Alfred André, Rev. Ashton, Bauer, Block, J. Bonnet, Bordier, Chevrier, Cel Clibborn, comte J. Delaborde, Delon, pr, Fauriel, Fischbacher, Frossard, pr, Gagnebin, pr, Guitton, pr, Alf. Maury, Menegoz, pr, Morize, Mme la baronne de Neuflize, MM. dr Niemeyer, Puaux, pr, Pulsford, pr, Ch. Read, F. de Schickler, Tarrou, pr, Ferd. Teissier, Villaret, Weiss, pr.

Comme auteurs : S. Berger, pr, Chevrier, Dardier, pr, de Grenier-Fajal, pr, Prof. Fredericq, Frossard, pr, Kobler, Ollier, de Richemond, Roman, Sohier de Vermandois, pr, Vielles, pr.

Manuscrits : legs de Mme Labouchère, MM. Delon, pr, Gaidan, pr, Falguière, Read, de Schickler, Talon, Teissier.

Gravures : legs de Mme Labouchère, Mme Fuchs, M. Frank Puaux. De Mme Picheral-Dardier, copie à l'huile du portrait de Paul Rabaut.

taments, des psautiers, des sermons de Saurin, de Jacquelot, de Drelincourt, des controverses de Claude sous des paquets de la Henriade, de St. Jérome, de Mézeray, voire même des bréviaires ou des contes de Crébillon, mais au moment d'arriver à la foire de Beaucaire d'où la propagation était assurée à l'avance, les caisses sont saisies, examinées et inventoriées, et en attendant le prononcé du jugement contre les délinquants, Nouveaux-Testaments, psautiers et sermonnaires sont impitoyablement condamnés à être brûlés en place publique, « ou devant l'Hôtel de ville de Beaucaire en présence du maire et des Consuls. » Ces autodafés répétés expliquent la rareté des vieux volumes que nous conservons à la Bibliothèque.

Ceux d'entre vous qui l'ont visitée connaissent le tableau de l'entrevue de la Rochelle qui en orne la salle de lecture, légué en 1874 par l'artiste M. Ph. A. Labouchère avec des médailles et des livres rares. M. Labouchère ne s'était pas contenté de reproduire par son pinceau les grandes scènes protestantes; pour mieux les saisir, pour s'identifier avec ces hommes d'un autre âge il aimait à visiter les lieux où ils avaient agi, à relire leurs écrits, à recueillir leurs portraits, à rassembler des lettres tracées par leurs mains : deux volumes de sa célèbre collection d'autographes étaient consacrés aux « Réformés ». En regard de l'épître ou du document il se plaisait à placer la gravure, quelquefois la copie à l'aquarelle d'un portrait du temps, et à compléter par des notices ces in-folios dont il serait difficile, en quelques lignes, de décrire les richesses. Il ne put les achever, arrêté par la mort qui devait à deux reprises si rapprochées frapper la famille Labouchère, et nous enlever successivement le respecté et sympathique ami de notre œuvre, et le jeune collègue sur lequel nous avions fondé tant d'espérances. Mais la noble veuve, la digne fille de madame J. Mallet, reprit le travail interrompu : elle l'a poursuivi en pieuse communion de pensée avec celui qui l'avait préparé, accompagnant les pièces anciennes de transcriptions correctes, continuant les notices et les extraits, ajoutant même

des autographes à la collection, ne renonçant jamais à s'y intéresser jusqu'au jour récent où rappelée, elle aussi prématurément, auprès de ceux qui l'avaient devancée, elle nous a légué ces précieux albums. Vous y rattacherez comme nous, Messieurs, un triple et vénéré souvenir.

Énumérer les deux cent cinquante documents serait évoquer l'un après l'autre les noms les plus frappants du Protestantisme français, ou même de la Réforme en général, car tout un groupe se rapporte à la Confession d'Augsbourg. Certaines Bibliothèques de l'Allemagne nous envieraient ces pièces des amis de Luther, docteurs ou princes, depuis Bugenhagen, Cruciger, Jonas, Peucer, Spalatin jusqu'à Frédéric le Sage, Philippe le Magnanime, Maurice de Saxe, Albert de Mansfeld qui reçut son dernier soupir, des théologiens de Strasbourg, Hédion, Capiton, Sturm, des correspondants d'Erasme « theologorum summus » comme l'appelle Glareanus, et parmi ceux de Vadian, Bullinger, Munster, Myconius, Oecolampade, l'une des perles du recueil, Zwingle, 13 octobre 1530, quelques mois avant sa mort héroïque à Cappel. Plaçons près de la signature de l'augustin Staupitz celle de Charles-Quint au bas d'une des convocations pour la diète de Worms : ici une lettre de Bucer à Luther, là deux longues missives de Mélanchton; celle de Luther lui-même brille au milieu d'un dossier qui se rapporte exclusivement à lui. C'est encore à l'étranger qu'appartiennent Flaccus Illyricus, Arminius, Uytenbogaard, Marnix de Sainte-Aldegonde, Guillaume le Taciturne, Gustave-Adolphe, l'électeur F. Guillaume de Brandebourg, et Vittoria Colonna, la poétique marquise de Pescaire, l'amie de Michel-Ange et de Renée de France.

Revenant aux Français, nous sommes arrêtés par Farel, 1536, ensuite par Calvin, original de la magnifique épître à d'Andelot prisonnier, pour l'exhorter à la persévérance dans la foi (cause de sa captivité, 21 mai 1558); Viret, signature au bas d'une adresse des pasteurs de l'église de Lyon au Conseil de Berne, 1565; Th. de Bèze, deux lettres, une à Béroalde,

1573; Odet de Châtillon, Renée de France, Jean Parthenay Larchevêque, sieur de Soubise; un reçu de Ramus, « lecteur ordinaire du Roi, du semestre de la pension allouée par le Prévôt des marchands, 75 L. T. (1567) et un d'Ambroise Paré, premier chirurgien du roi; beaucoup plus tard deux de d'Aubigné « escuyer d'escurie »; deux lettres de Coligny dont une à Jeanne d'Albret, deux de Jeanne d'Albret dont une à Charles IX, moins de deux ans avant les Noces Vermeilles; la rapprocherons-nous de celles des Tavannes, Montluc, Nevers et Catherine de Médicis engageant si tendrement sa fille à user de toute son influence sur Philippe II en faveur d'Antoine de Navarre afin de le contenter et par là « d'assurer la conservation de la religion... » « Pour ce ma fille, m'amye, si vous m'aymez et si vous avez envie de mon repos, je vous prie ne craindre et ne croire ni ambassadeur ni autre et faire ce que je vous prye, qui est que étant avec le roi votre mari vous lui disiez... » Mais il faut borner les citations, et même renvoyer au *Bulletin* pour quelques pièces que M. Labouchère avait autorisè à y insérer, par exemple l'émouvante plaidoirie de Catherine de Navarre suppliant son frère d'empêcher le duc de Bar de la priver de ses femmes protestantes.

Plus tard c'est La Noue Bras de fer, deux lettres, plus les points de sa délivrance, paraphés par Duplessis Mornay dont nous relevons avec plusieurs négociations pour les Églises, deux dépêches inédites. Le 1er avril 1597 Amiens vient d'être surpris par les Espagnols : Mornay s'empresse d'informer le roi que « ceste playe » a été profondément ressentie par l'Assemblée de Saumur. « Tant s'en faut, Sire, qu'il soit entré au cœur d'aucun d'avantager sa condition du malheur public, que Dieu veuille qu'il ait opéré de même en tous les sujets de V. M. » Et après avoir montré ses coreligionnaires « prêts à répandre tout ce qu'ils ont de plus précieux aux pieds du Roi pour la défense de sa personne et état », il termine par ces touchantes et mélancoliques paroles : « Je voudrais racheter le repos de votre personne et le salut de votre âme de mon

sang propre et aimerais mieux mourir à toute heure que de les survivre. »

Dans les premières années de Louis XIII, Henri de Rohan, retranché à Saint-Jean d'Angely, mande au duc de la Force : « On tâche par tous les moyens de me ruiner en me séparant du public, mays j'ai mon recours en Dieu qui ne m'abandonnera point s'il lui plaist : il sçait mon but et comme je ne tends qu'à la sécurité des Églises et au repos de cet état », et il conclut : « Je seray toujours, moyennant la grâce de Dieu, bon huguenot. »

Ne sentez-vous pas, Messieurs, le souffle réconfortant qui s'échappe encore de ces feuillets jaunis ?

De bons huguenots, ne l'étaient-ils pas ces La Force narrant à la duchesse sa réception à la cour de la régente, d'Aubigné racontant les difficultés que lui suscite son fils Constant, Catherine de Parthenay, madame de la Trémoille (l'aimable duchesse de M. Cousin), et, dans le groupe des pasteurs, André Rivet, Drelincourt, Mestrezat (lettre où il annonce que le livre d'Amiraut rendra fort acceptable une manière moins rigide d'enseigner la doctrine de la prédestination et de la grâce).

Avec l'époque de Louis XIV le ciel s'assombrit, on sent de loin venir la tourmente. En 1664 les évêques de Lescun et d'Oloron prient « Messieurs les Prélats » de les aider à conserver les victoires que nous avons eues depuis peu en cette province du Béarn contre l'hérésie par l'anéantissement d'environ quatre-vingts prêches. » Vingt ans plus tard, c'est Dangeau qui raconte, les missionnaires sont envoyés une seconde fois à Arvert, sur les instances assure-t-on, des nouveaux convertis eux-mêmes, pour contrebalancer l'effet des lettres de Jurieu, et le courtisan apostat n'oublie point de citer, à l'appui de l'ancienneté de la petite église le témoignage de Théodore de Bèze et de l'Histoire ecclésiastique ; c'est Fléchier qui demande en 1697 la mise au collège du fils du marquis d'Aubais, « gentilhomme des plus riches et des plus qualifiés de son

diocèse, retiré dans les pays étrangers lorsque le Roy, par sa piété, fit rentrer dans le sein de l'église tous les hérétiques de son royaume » et qu'il s'agit de soustraire à l'influence de « parents qui ont de l'honneur et de la probité mais ne sont peut-être pas sincèrement catholiques »; c'est Chamillard effrayé de la présence en Hollande de Cavalier et conseillant au résident français de lui dresser quelque embuscade « qui réussira sûrement si vous trouvez quelqu'un d'assez *bonne foi* pour s'attacher à lui, qui ne l'abandonne pas jusqu'à ce qu'il l'ait remis à quelque officier des troupes de S. M.; au cas que cette affaire réussisse le roi fera donner 2000 pistoles à celui qui aura livré Cavalier » : c'est enfin le sinistre Lamoignon de Bâville qui trace au bas d'un billet ce laconique post-scriptum : « Je vous ay défait ce matin d'un mauvais prédicant. »

Au XVIIIe siècle les derniers coups de l'intolérance et du fanatisme firent expirer sur la roue l'innocent Jean Calas. M. Labouchère avait acquis à la vente Lajarriette quelques-unes des lettres échangées entre la famille et celui qui en poursuivait la réhabilitation. Elles n'avaient pas échappé aux recherches de l'historien de Calas, notre regretté collègue M. Ath. Coquerel fils, mais l'on y peut ajouter une de Sirven, écrivant à son tour à Voltaire : « Je vous dois la vie, et plus que cela, le rétablissement de mon honneur », et celle écrite sous la dictée de Voltaire : « qui ne chante pas de psaumes, dit-il, mais adore la divinité »; à Paul Rabaut, auquel il souhaite de vivre assez longtemps « pour voir l'accomplissement de la grande révolution qui commence dans les esprits... ce sera long. » Rabaut y assista cependant. Vingt ans après l'on accordait l'état civil à ceux, qui selon l'expression de son fils aîné Rabaut Saint-Étienne dans une des pièces de cette remarquable série, « travaillaient efficacement à dédommager la France des pertes qu'elle fit en persécutant leurs aïeux. » Quelles pertes en effet, Messieurs, que celles dont l'année prochaine nous ramènera l'anniversaire deux fois séculaire et

toujours douloureux! Quelles forces, quels talents, quelles consciences enlevées à leur patrie... et cette patrie ils ne s'en arrachaient qu'en pleurant, ils se retournaient vers elle dans leurs prières, ils ne renoncèrent à leur espérance d'y revenir qu'après des tentatives vingt fois repoussées, ils ne mettaient au-dessus d'elle que leur foi; et leurs descendants, après ces deux siècles sont loin d'avoir tous oublié leur origine et les saintes traditions du foyer de leurs pères. Lorsque nous accomplissions, cet automne, notre pèlerinage des Cévennes, nous avons eu l'heureuse fortune de voir arriver de Suisse et d'Angleterre des représentants distingués de ces familles du Refuge, désireux de rendre avec nous hommage aux jours d'autrefois. Trois d'entre eux, directeurs de « l'hôpital des français réfugiés de Londres » nous ont offert alors de venir à notre tour renouer les liens que les siècles n'avaient pu rompre entièrement; ils ont promis au nom de leurs origines huguenotes de nous aider, pour leur part, dans l'érection du monument de Coligny, et cette promesse ils l'ont largement et libéralement remplie.

Votre rapporteur regrette vivement ce soir l'absence de M. le pasteur Bersier. Il est vrai qu'il vous eût laissé ignorer à quel point il s'est dépensé lui-même pendant une semaine entière à présenter, avec une intarissable éloquence, des leçons d'histoire et des exemples de foi. Mais il vous eût raconté et il vous eût fait partager l'impression produite par cette vieille crypte de la cathédrale de Canterbury où, à quelques pas du tombeau d'Odet de Châtillon mort dans l'exil, le culte n'a jamais cessé d'être célébré depuis la moitié du XVIe siècle, en langue française, avec notre liturgie et nos psaumes; il vous eût redit ces paroles si sympathiques pour la France en général et pour la France protestante en particulier prononcées dans toutes ces réunions où tant d'auditeurs se répétaient : Et moi aussi j'ai dans les veines du sang huguenot; et surtout la réception dans l'établissement splendide, on dirait volontiers dans le palais où sont recueillis avec une

si large et si chrétienne hospitalité des vieillards pouvant prouver que leurs ancêtres étaient nés sur la terre de France.

Ainsi, Messieurs, nous avons successivement recherché les témoignages visibles de notre histoire, et il nous a semblé que nous apprécions mieux la beauté de notre tâche, la grandeur du Protestantisme que les plus redoutables tempêtes n'ont point déraciné parce qu'il était fondé sur le roc. Dans l'exercice qui vient de se clore, nous nous sommes unis de cœur au jubilé célébré par nos frères de la Confession d'Augsbourg, le quatrième centenaire de Luther et nous regardons comme un honneur pour le Protestantisme français tout entier le monument en trois volumes aussi élevés par le style que profonds par la pensée érigé par M. le pasteur Kuhn à la mémoire du Réformateur. Le premier dimanche de janvier, dans ce temple, notre collègue M. le pasteur Viguié s'est associé au jubilé de Zwingle. N'oublions point les dates qui ont été marquées dans les desseins de Dieu.

Aux églises qui nous ont aidés[1], quelques-unes pour la première fois et au prix de vrais sacrifices, à la famille de M. Ferd. Walbaum qui nous a envoyé une offrande de cent francs en mémoire de lui, nous adressons l'expression de notre

1. Églises donatrices en 1883 : Aiguesvives, Anduze, Angers (église libre év.), Arles, Aubais, Aubenas, Aumessas, Bâle, Barbésieux, Bayonne, Beaumont-lès-Valence, Bergerac, Bernis, Bioule, Bolbec, Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Seine, Bourgoin, Brignon, Caen, Castres (deux églises), Caussade, Cette, Châtillon-sur-Loire, Clermont-Ferrand, Codognan, Cournonteral, Creysseilles, Dieppe, Épinal, Ferney, Fontainebleau (église libre), Gemozac, Gourniès, Héricourt, La Bastide-sur-l'Hers, Lacepède, La Grand'Combe, La Salle, Le Chambon, Le Havre (chap. évang.), Le Mans, Lillebonne, Logrian, Lunel, Luneville, Marennes, Mauguio, Mazamet (deux églises), Meaux, Meauzac, Meyrueis, Mialet, Millau, Monoblet, Moissac, S. Romans, Montauban (église libre), Montbéliard, Montpellier, Montpellier (chap. indép.), Mouchamps, Nantes, Nègrepelisse, Nîmes, Niort, Nyons, Paris : Oratoire, Batignolles, Étoile, Luxembourg, Asile Lambrechts; Périgueux, Pignan, Poitiers, Réalmont, Relizane, Rouen, St-Ambroix, St-Antonin, St-Étienne, St-Gilles, St-Hippolyte (deux églises), St-Jean-de-Bruel, St-Mamert, St-Michel-de-Chabrillanoux, St-Pargoire, Ste-Marie-aux-Mines, Salies-de Béarn, Strasbourg (église St-Nicolas), Tonneins, Toulouse, Vabre, Valence, Valleraugue, Vauvert, Vesoul, Viane, Vialas.

reconnaissance à tous nos correligionnaires, nous voudrions redire : Bientôt nous serons au seuil de l'année qui nous rappellera la date cruelle du 18 octobre 1685. Vous ne pouvez point la laisser passer inaperçue. Il y aura ce jour-là des tristesses, des douleurs poignantes à commémorer, n'oubliez pas vos morts; mais n'y aura-t-il pas des actions de grâces à renouveler de ce que, selon les paroles du Psaume des Batailles, cher à nos Camisards,

Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

A notre peuple protestant qui nous a prouvé que son cœur, quoiqu'on en dise, sait encore battre et vibrer quand on lui parle de ses confesseurs et de ses martyrs, racontez d'église en église ce que furent les épreuves de Sion. Il est des contemplations qui élèvent au-dessus des misères du présent et poussent vers les conquêtes pacifiques de l'avenir. Ah! Messieurs, lorsque dans nos temples on entonne nos vieux psaumes, — et vous êtes comme nous reconnaissants à ceux qui nous les rendent ce soir, — songez-vous toujours à ce qu'ils doivent représenter pour nous, au bienfait de ce culte en esprit et en vérité où rien n'entrave plus l'élan de notre adoration et de notre gratitude? Nous l'avons senti profondément alors que réunis dans le sombre cachot de la Tour de Constance, nous avons entendu tout à coup retentir (la première fois depuis les chants des infortunées captives), ce psaume XLII dans lequel, malgré les coups de leurs geôliers, la voix de leur gémissement et de leur pieux désir était si souvent montée vers Dieu.

Ensemble cantavoun li siaoume
Din la prisoun commo ou Deser..

Et nous voudrions, vous associant toujours plus intimement

à notre œuvre de piété filiale et de large fraternité protestante, vous redire l'exhortation qui nous a été lue sous les châtaigniers du Mas-Soubeyran, dans les pages mêmes de la vieille Bible de Roland :

« Et les autres ont été éprouvés par moqueries et battures, davantage aussi par liens et prison. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été tentés, ils ont été mis à mort par occision d'épée, ils ont cheminé çà et là vêtus de peaux de brebis et de chèvres, destitués, affligés, tourmentés. Desquels le monde n'était pas digne; errans ès déserts et montagnes et cavernes et pertuis de la terre...

» O peuple, n'oublie pas ce que tes yeux ont vu ! »

Messieurs,

Selon l'article 10 des statuts qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix consultative », et d'après la décision votée en 1877 d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de trois cents francs une fois versée, aider l'œuvre d'une manière plus directe, et lui permettre de constituer pour l'avenir un capital inaliénable.

J'ai l'honneur de proclamer aujourd'hui membres associés du Comité :

MM. Morris de Beaufort, Giraud Browning, Saint-Aubyn Roumieu, directeurs de l'Hospice français de Londres.

Messieurs,

Un mot encore pour vous annoncer un don exceptionnel qui ne nous est parvenu que cet après-midi et nous a été confirmé par une dépêche reçue ce soir. M. le pasteur Mounier, d'Amsterdam, depuis si longtemps un ami dévoué de la Société, offre à la Bibliothèque la copie, magnifiquement exécutée, de deux-cent-vingt-neuf pièces relatives à l'histoire des Églises du Désert et se composant surtout de la correspondance

d'A. Court, de Court de Gébelin et des pasteurs du séminaire de Lausanne avec un comité de pasteurs de l'Église wallonne pendant le XVIIIe siècle. Cette collection forme plus de six-cent-cinquante pages in-folio et vous vous associerez certainement à l'expression de profonde gratitude que j'adresse au nom de la Société à M. le pasteur Mounier.

F. DE SCHICKLER.

MÉLANGES

RULHIÈRE ET RABAUT SAINT-ÉTIENNE

LA CALOMNIE PAR L'HISTOIRE ET M. MIGNET. — L'AMIRAL COLIGNY ET MALESHERBES. — RULHIÈRE ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — RABAUT SAINT-ÉTIENNE ET RULHIÈRE.

La tâche de l'historien n'est jamais terminée. Elle est toujours à poursuivre ou à recommencer, parce que l'histoire (qui se trouve livrée, comme toute chose ici-bas, aux disputes et aux passions des hommes) est incessamment présentée, on peut dire, exploitée par eux, selon les époques et les circonstances, au gré de leurs intérêts. Trop heureux lorsque les faits historiques ne sont que mal compris, lorsque l'histoire est faussée inconsciemment et de bonne foi! Mais combien souvent on l'a vu, on la voit dénaturer à plaisir, et devenir, sous la plume de pamphlétaires d'occasion, une arme empoisonnée!

C'est ce que nous démontra éloquemment, il a trente-deux ans, l'homme éminent que la France vient de perdre, — M. Mignet, — lorsque nous lui soumettions notre pensée de fonder une Société d'histoire du Protestantisme français, auxiliaire de la Société de l'histoire de France, — pensée à laquelle il applaudit chaleureusement et pour la réalisation de laquelle il nous prêta tout aussitôt son ferme appui et son précieux concours. « Vous entreprenez-là, nous » dit-il, une œuvre des plus utiles, et pour laquelle l'heure est » venue. Il n'est que temps de mettre au jour tant de documents » restés enfouis, et sans lesquels la vérité ne saurait être connue » dans son entier, ni les erreurs qui ont prévalu ne pourraient être » dissipées. La vérité! Qu'il est difficile de la faire surgir, et de » l'installer définitivement, hors de tout conteste! Les erreurs!

» Qu'elles sont malaisées à extirper, et comme elles repoussent tou-
» jours, à l'instar des mauvaises herbes! »

Et, à ce propos, nous nous rappelons qu'il en vint à parler de cette « Histoire de la Réforme », composée par lui avant 1830, qu'il avait été sur le point de publier, qui fut même annoncée comme étant déjà sous presse sur la couverture de l'Histoire de la Révolution de son ami Adolphe Thiers, en 1829.— « C'est que j'étais bien jeune » encore alors, — jeune et présomptueux! — (ajouta-t-il avec ce fin » sourire et cette charmante amabilité qui le caractérisaient). Mon » siège était fait. Pour avoir donné, sur la révolution religieuse du » XVIe siècle, quelques conférences qui avaient eu du succès, pour » les avoir rédigées avec soin, je me figurais avoir écrit l'Histoire de » la Réforme. Elle allait paraître. Heureusement, je m'aperçus à » temps que mon édifice était caduc, qu'il avait besoin d'être » repris par le menu, et que les matériaux d'un tel travail n'étaient » point même encore amenés à pied d'œuvre. Je remis mon manus- » crit au tiroir, d'où il n'est plus sorti, et je résolus d'étudier à nou- » veau, puis de procéder par épisodes et monographies. Je devrai » m'estimer heureux si je viens à bout d'achever quelques-uns de » mes épisodes choisis, comme ceux que j'ai mis déjà en lumière et » que vous connaissez. Marchez, vous aussi, dans cette voie, qui est » la bonne, produisez des documents, élucidez-les par des inves- » tigations partielles et collectives. *Laborandum!... sic itur ad* » *verum.* »

Notre Société a été fidèle à cette devise, à cette mission, et, dans le cours d'une carrière déjà longue et laborieuse, elle a pu maintes fois reconnaître combien il est indispensable, en effet, de sonder les écritures, d'examiner toutes choses pour éliminer ce qui est mauvais et rectifier ce qui est faux, d'enlever les nombreux boisseaux qui recouvrent de nombreux lumignons, de veiller assidûment à ce que le zèle persévérant des immortels chevaliers de l'Ordre de l'Éteignoir réussisse de moins en moins à substituer les ténèbres à la lumière, *luci tenebras*. En dépit des contradictions et des défaillances de toute œuvre terrestre, la Réforme a su maintenir haut et ferme son drapeau : *Post tenebras lux!*

Pour ne citer ici que les deux mémorables sinistres de nos annales de la France protestante, — ces deux grands crimes religieux, ces deux grandes fautes politiques (la Saint-Barthélemy et la Révocation

de l'Édit de Nantes), qui ont marqué notre histoire de deux néfastes fleurs de lis, — combien pressante est l'obligation où nous sommes d'y revenir constamment, soit pour en compléter les interminables dossiers, soit pour en confondre les obstinés et incorrigibles apologistes! Vainement on voudrait, comme le président de Thou, abolir cet affreux souvenir du mois d'août 1572; vainement on voudrait effacer ces importunes images de l'exode du mois d'octobre 1685 et de tout un siècle de dragonnades et de persécutions. Il faut bien en prendre son parti et se résigner à en parler toujours, puisque le dernier mot n'en est jamais dit et que l'on ressasse toujours les mêmes mensonges et les mêmes erreurs. Il n'avait que trop raison, le chroniqueur de la *Revue des Deux-Mondes*, lorsqu'il écrivait, y a plus de vingt-cinq ans (non sans ironie, mais en se fondant sur des incidents du moment), que ces vieilles questions étaient plus que jamais des actualités, dont on s'entretenait dans les journaux, dans les salons, sur les boulevards, dans le monde officiel. Nous pourrions nous-même faire à ce sujet une bien singulière révélation; mais *non hic locus*. Ce qui reste certain, c'est que la calomnie demeure une hydre sans cette renaissante, contre laquelle il faut être incessamment prêt à s'armer et à guerroyer.

N'est-ce pas hier encore que l'un des plus grands hommes dont notre France puisse se montrer fière à bon droit, l'amiral Coligny, — ce martyr dont Montesquieu a dit « *qu'il fut assassiné, n'ayant » dans le cœur que la gloire de l'État;* » dont le grand évêque de Meaux, Bossuet, a dit que « tout ce qu'on employait pour décrier » l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire; » — n'est-ce pas hier que l'amiral Coligny était vilipendé dans les colonnes de certains journaux, invectivant à tort et à travers, comme s'ils eussent été jaloux d'assassiner une fois de plus cette illustre mémoire?... Hélas! le mot de Montaigne est bien vrai : « Tout mal vient d'*ânerie*, » c'est-à-dire d'ignorance; et ces insulteurs nous l'ont bien fait voir, car leurs articles, écrits à main levée pour les besoins d'une lamentable polémique, fourmillaient de bourdes et d'inepties sans pareilles.

Qu'il nous soit permis, à ce propos, de rapporter ici une note rencontrée par nous, l'autre jour, inopinément, dans un Mémoire inédit de Malesherbes, au milieu des Papiers de Rulhière, à la Bibliothèque Nationale (F. Fr. 7047, p. 696), où nous faisions des re-

cherches sur les documents dont nous allons spécialement vous entretenir. Cette note de Malesherbes est ainsi conçue :

« L'amiral avait une vertu qui rend bien difficile le rôle de chef » de parti. Il aimait sur tout, avec une sorte de passion, l'ordre et » la règle, et dès le règne de Henri II, bien longtemps avant les » guerres de religion, il s'était signalé en introduisant dans l'infan- » terie, dont il était alors colonel-général, une discipline exacte, » inconnue en France avant lui et qui l'avait plus fait respecter » qu'aimer de ses troupes. — M. de Thou remarque qu'il fit avec » trop de précipitation la paix de 1570 qui lui fut si funeste, parce » que (dit ce véridique historien) la guerre civile lui était devenue » insupportable ; parce qu'il haïssait la licence et généralement tous » les vices ; parce qu'il était attaché à la discipline militaire et qu'il » était au désespoir de la voir corrompue par la licence des guerres » civiles sans pouvoir s'y opposer. »

Voilà l'homme qu'on traîne encore aux gémonies en l'an 1884 ! Voilà l'homme sur qui l'on s'acharne avec autant de légèreté que de perfidie ! Quelle triste besogne, pour ne pas la qualifier plus sévèrement !... Honnis soient ceux qui s'en chargent ! C'est donc une heureuse coïncidence que celle qui nous a fait tomber sous la main à l'improviste ce portrait de Coligny tracé par le vertueux ministre de Louis XVI, — lequel savait, lui, ce qu'il disait.

Et puisque nous nous sommes ainsi laissé aller à cette communication incidente, ajoutons que, dans une lettre à Rulhière (du 8 mars 1786), relative au Mémoire contenant la note que nous venons de citer, Malesherbes dit (7047, p. 654) : « Ce morceau fait partie d'un » plus grand Mémoire que je veux tenir tout prêt pour le cas où » quelques *dévots* représenteraient au Roy, qu'en rendant aux pro- » testants leur état civil, le Roi très chrétien ne doit pas abandonner » les soins qu'ont toujours pris ses prédécesseurs pour la conversion » des hérétiques... »

Ainsi le sage Malesherbes, lui qui n'est pas suspect, qui savait à quoi s'en tenir, se défiait, en matière de gouvernement, non pas seulement des *faux* dévots (lesquels sont de tous les temps, comme les faux braves), mais même des *dévots* sincères, des *vrais* dévots, que leur zèle aveugle et rend tout particulièrement propres à gâter les meilleures causes. Il serait bon que la presse, qui est devenue un État dans l'État et qui se considère même volontiers comme le pre-

mier des pouvoirs, veillât un peu sur elle; même qu'elle se méfiât de ceux qui se servent d'elle pour tromper le public et qui corrompent odieusement ce que le journalisme ose parfois appeler son sacerdoce. — Sacerdoce oblige!

Mais venons-en, sans plus tarder, au sujet sur lequel nous nous sommes proposé d'attirer aujourd'hui votre attention.

Il s'agit de trois lettres témoignant des relations qui ont existé, en 1788, entre le chevalier de Rulhière, capitaine de cavalerie, l'un des Quarante de l'Académie française, et le fils de Paul Rabaut, le pasteur du Désert, Rabaut Saint-Étienne. On sait que Rulhière, déjà honorablement connu comme historien, avait été chargé par le ministère de rédiger des « Éclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes et sur l'état des protestants en France. » Il fallait venir en aide aux bonnes intentions du roi Louis XVI, qui voulait bien apporter un palliatif à des maux séculaires, mais que gênaient encore les scrupules d'une dévotion à la fois religieuse et monarchique (car il s'agissait pour lui, de revenir sur la monstrueuse iniquité de son aïeul Louis XIV). Il était aussi bien empêché par l'opposition du clergé et des dévots, tels que ce fougueux parlementaire d'Esprémenil qui allait s'écrier en montrant l'image du Christ : « Voulez-vous donc le crucifier encore une fois? »

Pour atteindre son but, Rulhière s'appliqua à démontrer, plus ou moins spécieusement, que la Révocation avait été amenée par des intrigues étrangères aux choses religieuses, que Louis XIV avait été la dupe innocente de madame de Maintenon, de Louvois et du R. P. La Chaise. Au lieu de faire l'apologie des protestants, l'habile avocat plaidait les circonstances atténuantes pour l'auteur responsable du crime politique de 1685, et, sans laisser voir du zèle pour les victimes, il mettait leurs droits en évidence par la nature même des excuses alléguées pour l'oppresseur. Au reste, voici une note inédite, de la main de Rabaut Saint-Étienne, qu'il paraît avoir rédigée lors de l'apparition de la première partie du travail de Rulhière et qui en donne une analyse caractéristique :

« L'ouvrage de M. le chevalier de Rulhière est publié. Il a pour titre : *Éclaircissements*, etc. Cet ouvrage, dont la lecture est attachante par la clarté et la grâce du style, jette un très grand jour sur une des plus obscures époques du siècle de Louis XIV, lorsque ce Roi, parvenu au déclin de l'âge et devenu dévot, adopta le projet de ramener tous ses

sujets à la même croyance. Le préjugé nous persuade toujours, malgré l'expérience, que les opérations des cours sont l'effet d'une sage politique. Bien des gens avaient cru jusqu'ici que la révocation de l'Édit de Nantes était la suite d'un système; que Louis XIV en avait formé le projet de très bonne heure; qu'il l'avait suivi avec constance; et les apologistes de cette révocation avaient pris beaucoup de peine à prouver qu'elle était l'effet de la politique la plus consommée. On reviendra de ce préjugé à la lecture du livre de M. de Rulhière. On y verra que Louis XIV n'avait jamais songé à révoquer l'Édit de Nantes; on y suivra dans les diverses époques que l'auteur a distinguées le progrès des opérations auxquelles il fut entraîné, depuis le moment où Pélisson ouvrit une banque pour acheter les consciences jusques à celui où Louvois, voulant attirer à son département la grande affaire qui se faisait sans lui, employa les moyens qu'il avait en mains, les soldats ou missionnaires bottés.

» L'adresse avec laquelle madame de Maintenon démêla le caractère du roy, ce mélange de galanterie et de dévotion, deux fils avec lesquels elle eut l'habileté de le conduire; les intentions du Roi, toujours éloignées de la violence, les dispositions de madame de Maintenon qui se pliait aux intentions du monarque; la manière dont il fut conduit à user de plus de contrainte, la faute de Ruvigny qui força la favorite à renoncer aux partis de douceur, et enfin ce moment de vertige où, toute la cour étant devenue dévote et les intendants jaloux de produire à l'envi de longues listes de conversions, tout se précipita à l'exécution des moyens violents qui grossirent les listes et persuadèrent enfin au monarque qu'il n'y avait presque plus de protestants dans le royaume, — tous ces objets sont peints de main de maître.

» M. de Rulhière a eu l'avantage de fouiller dans les Archives aux Augustins, à l'Hôtel de la Guerre, au Dépôt des Affaires étrangères. Il a rassemblé beaucoup de pièces originales et de mémoires du temps qui étaient inconnus, il a fondu les principaux matériaux dans son ouvrage, et il les a heureusement rapprochés de divers ouvrages imprimés que nous avons déjà, ce qui fait de son livre une histoire aussi neuve qu'intéressante. Il n'en a donné que la première partie : la seconde renfermera le « Rappport général que M. le baron de Breteuil a mis sous les yeux du roi, au mois d'octobre 1788 ». Ces éclaircissements qui suivront auront pour objet de donner plus de développement à des faits qui intéressent plus particulièrement l'histoire et qui ne devaient pas entrer dans le Mémoire du Ministre vers lequel doit se tourner la reconnaissance publique.»

On voit, par cette note autographe, conservée parmi les papiers Coquerel-Rabaut de notre Bibliothèque de la place Vendôme

(t. XXIX, p. 113), à quel point Rabaut Saint-Étienne était entré dans l'esprit, dans le jeu du travail de Rulhière. « On avait cru jusqu'ici » que Louis XIV avait voulu révoquer l'Édit de Nantes... » Quelle illusion! Quelle profonde erreur! « On reviendra de ce préjugé en » lisant M. de Rulhière... Louis XIV n'y avait jamais songé. » La thèse, on doit en convenir, est d'une belle force, et il fallait avoir la grâce d'état d'un avocat généreux, la conviction d'un grand service à rendre, il fallait que la nécessité d'un tel paradoxe fût bien démontrée, pour que l'on crût devoir l'affronter ainsi pour les besoins de la cause!

C'est ce que Sainte-Beuve ne nous semble pas avoir suffisamment compris et expliqué dans sa causerie sur Rulhière, du lundi 29 septembre 1851. Il ne paraît pas non plus avoir connu les rapports qui s'étaient noués, à l'occasion de cette publication, entre Rulhière et Rabaut Saint-Étienne. L'auteur de l'*Histoire des Églises du Désert*, Charles Coquerel, ne fait lui-même que les indiquer; il se borne à dire que Rabaut Saint-Étienne ne resta *probablement* pas étranger au travail de Rulhière. Les pièces inédites que nous allons vous lire, et que nous avions copiées sur l'original, il a longtemps déjà, établissent clairement et positivement, pour la première fois, ce point intéressant des cordiales et utiles relations que la publication des *Éclaircissements* de Rulhière avait amenées entre l'académicien et le fils de Paul Rabaut, le futur président de l'Assemblée nationale.

Voici la première de ces lettres, portant au dos cette suscription et adresse : *A Monsieur de Saint-Étienne, rue de Richelieu, n° 42.*

I

De l'Hermitage-Rulhière, près Saint-Denis, le 7 février 1788.

« Aurez-vous la bonté, Monsieur, de rendre à la seconde partie des *Éclaircissements*, etc., le même service que vous avez bien voulu rendre à la première? Pourriez-vous me donner, dans la matinée de mardi prochain, 12 de ce mois, environ une heure et demie, depuis onze heures? J'arriverai de la campagne quelques moments avant, pour passer à Paris ce jour-là et retourner le lendemain achever ce travail dans ma profonde solitude. Je regarderai comme bien employés ce peu de moments que je passerai à Paris, si vous voulez bien, Monsieur, en prendre une partie.

» Quelques petits tracas que je trouverai en arrivant m'engagent à vous supplier, Monsieur, de permettre que ce soit chez moi que je vous propose ce rendez-vous. Si j'en crois ce qu'on m'écrit de Saint-Quentin, la seule province dont j'aie jusqu'à présent reçu des nouvelles, les Religionnaires me lisent avec grand plaisir. Je n'oublie pas que sans vous ils m'eussent lu avec peine, et il y aura peut-être bien quelques mots du même genre à expulser de la Seconde partie. Je les recommande à vos rigueurs.

» Vous connaissez, Monsieur, mon inviolable attachement. »

La première partie des *Éclaircissements* (celle à laquelle se rapporte la note ci-dessus de Rabaut-Saint-Étienne) avait paru en 1788, au moment où le Parlement de Paris (18 janvier) délibérait de faire au roi des remontrances sur l'Édit concernant l'état civil des non-catholiques, rendu à Versailles deux mois auparavant. On voit que Rabaut Saint-Étienne avait rendu à Rulhière le service de relire cette *première partie* et de lui proposer certains amendements tendant à en rendre la phraséologie plus acceptable et plus agréable aux Religionnaires. Il était prié de faire de même pour le manuscrit de la deuxième partie.

II

Une seconde lettre de Rulhière est de quatre mois et demi postérieure; elle est du 16 juin 1788. La seconde partie des *Éclaircissements* est alors presque imprimée. Rulhière y précise davantage ce dont il est redevable à son correspondant; il entre dans des détails sur l'économie de son travail; il se montre anxieux de connaître l'opinion qu'en aura le vieux Paul Rabaut; il engage le fils à se faire l'historien de la guerre des Cévennes, alors si peu et si mal connue; il lui promet la communication des documents que recèlent les Archives officielles:

Paris, 16 juin 1788.

« *Italiam! Italiam!* Enfin, Monsieur, je touche au terme de ma navigation. Mes dernières épreuves sont corrigées. Les dernières feuilles sont tirées. Après-demain j'achève de révéler au public toutes les misères, toutes les erreurs, toutes les fautes du gouvernement, pendant plus de cent années, sur une affaire qu'on a cherchée

à plaisir, qu'on a rendue grave et désastreuse, dans une matière qui ne devait plus produire, quelque passion qu'on y portât, que les plus simples affaires et les plus faciles à terminer. Je n'oublierai jamais, Monsieur, le très grand service que vous m'avez rendu pour cet ouvrage. C'est à vous que je dois d'y avoir conservé mon avis, comme philosophe, sur la tolérance, indépendant de l'opinion beaucoup plus restreinte à laquelle un Ministre d'État a dû naturellement être déterminé par mille circonstances. Cette seconde partie serait meilleure, si elle avait passé tout entière sous vos yeux. Mais elle aura du moins ce mérite particulier, et je le dois à celle de vos observations qui m'a fait réformer un chapitre de la première partie. Je reconnais avec grand plaisir cette obligation que je vous ai; c'est par là que mon ouvrage pourra être d'une utilité plus générale que celle de la circonstance particulière qui l'a fait naître.

» Le libraire de Nismes a ordre d'en remettre de ma part un exemplaire à M^r^ votre père, que je supplie d'agréer cet hommage de ma vénération, et un à vous, monsieur, à qui je demanderai des critiques sévères, qui puissent me servir pour une seconde édition. Dites-moi, avec la vérité que j'aime, avec la sévérité dont je ne suis pas indigne, ce qu'en disent vos compatriotes qui ne porteront pas comme vous, monsieur, dans cette lecture, la prévention de l'amitié.

» Le travail auquel j'ai dû me livrer, avec une tête un peu fatiguée et des yeux bien mauvais et bien affaiblis, m'a fait différer jusqu'à présent de répondre à la lettre dont vous m'avez honoré il y a un mois. J'ajoute que depuis un mois je suis sans secrétaire, et que le mouvement des affaires actuelles m'a aussi donné quelques tristes distractions. Pardonnez donc à mon silence, et ne l'attribuez, je vous supplie, à aucun genre de négligence. M. de Malesherbes m'a communiqué deux pièces qui lui ont été envoyées de Genève. Il y en a une dont j'ait fait usage et qui m'a été fort utile. Je recevrai les autres avec grand plaisir. Elles complèteront la collection que je compte déposer à la Bibliothèque du Roi. Mais plusieurs raisons m'ont déterminé à ne point les attendre. On me sommoit de toutes parts de remplir la promesse que j'ai faite de donner cette seconde partie. Dans une plus longue attente, l'attention du public, déjà distraite, se serait entièrement détournée. Il est fort à craindre que l'agitation actuelle ne se calme de sitôt, et je dois profiter du moment où on peut encore me lire. Le mot de l'abbé de Vertot :

« *Mon siège est fait* », n'est pas aussi ridicule qu'il le paraît. Quand un historien s'est bien assuré de la vérité d'un fait général et a suffisamment de preuves pour se déterminer, suffisament de faits particuliers pour orner son récit, quelques détails et quelques preuves de plus, mais qui bien certainement ne changeront rien à la nature des choses dont il est assuré de connoître le fonds, peuvent bien être regardés comme inutiles. Ce que j'ai entrepris n'est pas une histoire complète du protestantisme pendant cent années, mais uniquement l'histoire de la conduite du gouvernement, des principes qu'il a suivis, des erreurs où il est tombé, et dont j'ai trouvé les preuves dans ses propres archives. J'ai donc été en avant sans plus attendre. Mais j'ai prié M. de Malesherbes de me communiquer tout ce qu'il recevrait de Genève, afin de compléter ma collection, et peut-être d'en faire usage pour répondre à quelques critiques, si on entreprend de me répondre, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent; j'ai la présomption de croire que de nouveaux documents n'ajouteront que de nouvelles preuves à tout ce que j'ai dit.

» Je ne puis, Monsieur, que vous encourager à écrire la guerre des Cévennes. Vous verrez dans le livre que vous aller recevoir, que j'ai regardé cette partie comme absolument étrangère à mon travail. Je le dis positivement, et je n'ai qu'un chapitre très court sur cette guerre. Il contient cependant un fait très curieux. On avait d'abord caché cette guerre à Louis XIV. Hélas ! nous venons de voir, dans les fragments des *Lettres de Madame*, qu'on avait caché à ce prince, en 1709, la famine qui était dans son royaume. Les Mémoires de Saint-Simon contiennent un autre fait du même genre. Mad^e de Maintenon faisait soustraire tous les rapports qui arrivaient de l'armée d'Italie; et quand Louis XIV eut éclairci ce fait en présence du maréchal de Catinat, il se contenta de répondre : « La pauvre femme! Il » est vrai qu'elle est toujours occupée de moi ! » C'est dans les lettres mêmes de Maintenon que j'ai puisé ce fait sur la guerre des Cévennes. Je n'ai point étendu mes recherches sur cette guerre dans les Archives : elles étaient si immenses et si fastidieuses par le désordre que j'ai trouvé dans plusieurs dépôts, que, sachant où étoit tout ce qui concernoit cette guerre, j'ai passé dessus sans m'y arrêter. Mais vous me donnez l'espérance de vous revoir quelque jour à Paris; et e ne doute pas que toute la partie qui est renfermée dans les Dépôts de M. le baron de Breteuil ne vous soit communiquée, à votre pre-

mière demande. Je me joindrai bien volontiers à vous, Monsieur, pour obtenir cette permission. Il aime trop la vérité, il se plaît trop à seconder tous les travaux utiles, pour que nous devions craindre de sa part la moindre difficulté à ce sujet. C'est aux Augustins, dans ce qu'on appelle « le Dépôt des Provinces » de ce ministère, que nous trouverons cette partie. Quant aux Correspondances conservées dans le Dépôt de la Guerre, mes relations n'y sont pas aussi intimes. Peut-être faudra-t-il avoir recours à M. le M[is] de la Fayette.

» J'attends avec impatience, sur mon nouveau travail, l'opinion de M. votre père (à qui j'offre mon respect), la vôtre, Monsieur, et celle de vos compatriotes qui n'ont aucun motif d'indulgence pour moi.

» Agréez, je vous en supplie, l'assurance de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» RULHIÈRE ».

III

La troisième lettre de Rulhière à Rabaut Saint-Etienne a plus d'importance et un plus haut intérêt peut-être que les deux dont nous venons de donner lecture. C'est qu'elle n'a pas trait au passé, celle-ci : elle regarde le présent, elle touche à l'actualité, aux brûlants préliminaires de la Révolution. Elle est datée du 3 novembre 1788. Elle met en présence les idées politiques et sociales de l'historien académicien et celles du huguenot, — idées qui sont bien près de s'accorder complètement et qui montrent combien ils étaient dignes de se comprendre et de s'estimer l'un l'autre :

Ce 3 novembre 1788.

« Il y a plus d'un mois, Monsieur, que je vous dois une réponse : j'attendais un peu de loisir pour discuter avec vous la grande question dont vous me parlez, celle d'une nouvelle composition dans les États-Généraux, qui puisse donner au Tiers-État plus d'influence. Je ne jouis pas encore de ce loisir. Les nouvelles publiques vous auront appris sans doute qu'on a offert à mon frère la place de Commandant de la Garde de Paris, et cela dans le temps même où le peuple brûloit le mannequin de M. Dubois et menaçoit de brûler ce commandant lui-même dans sa maison. Je vis trop intimement avec

mon frère pour n'être pas venu aussitôt de Danger, où j'étais, partager toutes ses indécisions. Nous nous sommes enfin déterminés à accepter cette place orageuse, et dans laquelle le prédécesseur de M. Dubois a échoué par trop de mollesse, comme celui-ci vient de faire par trop de dureté. Nous ne nous sommes point dissimulé que les circonstances actuelles et la disposition presque générale des esprits ajoutaient encore à ces difficultés. Mais mon frère s'est déjà foit connaître par un mélange de douceur et de fermeté, qui n'a pas peu contribué à calmer les derniers désordres de Paris, où il avait été appelé à la tête d'un nombreux détachement. Il est capable de la place. Celle qu'il vient de quitter en fait vaquer une autre qui sera donnée à son fils, et ce sentiment paternel a fait pencher la balance. J'ai un grand plaisir, Monsieur, à vous rendre compte de tout ce qui m'intéresse, et je puis ajouter une chose qui vous le rendra personnel. Gazettes, nouvelles à la main, propos publics, tout a été si favorable à mon nom dans cette occurence, que j'ai bien vu que, loin de me savoir mauvais gré d'avoir deffendu la grande et belle cause dont je me suis chargé, et qui, cinquante ans plustôt, m'aurait attiré une foule d'ennemis, j'avais au contraire bien mérité de ma patrie; on le sentait, on m'en récompensait dans les miens, et le choix de mon frère avait l'approbation universelle.

» Les affaires de ma famille sont les miennes : mes neveux sont mes enfants, et j'ai été fort occupé de tout ceci. Mais pour répondre cependant, Monsieur, à la grande question traitée dans votre lettre, voici mon opinion.

» M. l'archevêque de Sens *promettoit* les États-Généraux, mais *il ne les vouloit point*. Il avoit donné sa parole au Roi *qu'ils ne seroient pas tenus*. Sa mauvaise administration, il est vrai, les rendait de plus en plus inévitables; et cependant, pour les éviter, il a élevé à la fois une infinité de questions faites pour diviser les esprits, pour nous persuader qu'une tenue d'États est devenue presque impossible, pour empêcher les Ordres de pouvoir se concilier, pour donner aux différents corps des motifs de méconnaître les États. En un mot, il nous a tendu une infinité de pièges, et nous avons la simplicité et la duperie de nous y prendre. Nous avons aujourd'hui les ailes et les ongles pris dans la glüe qu'il nous a préparée.

» Si nous voulons agiter à la fois tant de questions, soumettre tant de préjugés, tant de passions, tant d'esprit de corps, faire en six

mois ce que les Anglais ont fait en cent ans, nous sommes perdus.

» Il faut laisser aux États le soin de se perfectionner eux-mêmes dans l'espace d'un assez grand nombre d'années.

» Je conviens avec vous, Monsieur, de tout ce que contient ce beau passage de votre lettre : « Nous aimerions que, s'il y a des États-» Généraux, le Tiers-État y fût en nombre très prépondérant, parce » que c'est lui qui est le bouclier de l'Autorité royale, l'ami naturel » de l'Ordre et du Bien public, et parce que, n'ayant aucun intérêt » particulier à soutenir, il est impossible qu'il demande autre chose » que l'intérêt général. Le Tiers-État est la Nation même, etc., etc. » En effet, on ne peut nier que la démocratie ne soit le gouvernement le plus naturel, et que, plus une constitution se rapproche de celle-là, plus elle doit être juste et parfaite. Je pense donc comme vous sur ce point; mais je diffère dans mon opinion sur le moyen de produire en France cette approximation. Je crois qu'il faut bien nous garder de vouloir précipitamment tout changer. On pourrait, selon moi s'en tenir, pour cette première tenue d'États, aux anciennes élections. Personne alors n'auroit aucun prétexte pour les méconnaître : on continuerait à voter par Ordres de privilégiés contre le seul Tiers-État, on établirait dans toutes les affaires importantes ce qui est établi pour les impôts, savoir la nécessité du consentement des trois Ordres. Ce moyen me paraîtroit lever toutes les difficultés qu'on a voulu susciter. Il est évident que, si on continue de voter par Ordre, il n'y a aucun motif d'augmenter le nombre de députés du Tiers. Il faut donc, si on augmente ce nombre, changer aussi l'ancienne forme de compter les suffrages. Que d'innovations ! Que d'occasions de mésintelligence ! Et par quelle autorité seront décidés, avant la tenue des États, des changements qui ne peuvent être faits que par eux seuls ? En considérant le droit naturel, on penche pour le gouvernement démocratique[1] : en considérant toutes les malheureuses passions humaines, on sent qu'il faut compliquer les gouver-

1. « Tibérius Gracchus et son frère avaient raison, et nous ne manquons pas aujourd'hui de gens qui adoptent une partie de leurs principes. Il est vraisemblable même qu'ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Après avoir soulevé le Tiers-État, on soulèvera les pauvres contre les riches. Pourquoi, si on renverse tous les privilèges, ne pas demander tout de suite un partage des terres ? A tous ces beaux raisonnements, il faut répondre par la fable de Mennenius. » (*Note de Rulhière.*)

nements. Nous aurons toujours des rois et des patriciens : ayons donc des éphores et des tribuns : ainsi raisonnèrent les Spartiates et les Romains. Je voudrais que nos Français se disent aussi : nous aurons toujours des nobles et des prêtres : cherchons dans notre Constitution quelque contre-poids, ce doit être là notre objet; mais si nous essayons de trop humilier les nobles et les prêtres, la division qui se mettra parmi nous va tout perdre. Je crains la précipitation française; je crains cette fureur démocratique. Je voudrais qu'on s'attachât 1° à faciliter une tenue d'États quelconques; 2° à concilier d'abord les esprits sur le mal le plus pressant, qui est le *Déficit*. On prétend que les Provinces veulent la banqueroute. Les insensées! elles ne sentent pas que la liberté ne tient qu'à la *Dette;* 3° enfin, je voudrais qu'on rendît les fréquentes convocations nécessaires. Le reste viendra ensuite : mais il faut tenir les trois premiers points pour avoir le reste. En un mot, posons cette fois-ci de bonnes bases pour l'avenir et de bonnes barrières contre les exemples du passé.

» Voilà, Monsieur, mon opinion : elle est d'accord avec celle que vous m'avez vue précédemment. Je crois qu'en toute affaire, après avoir bien examiné le fond des choses, il faut se prêter au tems, et songer moins à la perfection idéale qu'au succès possible.

» Recevez tous les hommages de mon tendre et respectueux attachement. »

A quelles réflexions cette lettre pourrait donner lieu ! Laissons à d'autres le soin de les développer.

Bornons-nous à rappeler que le correspondant de Rabaut Saint-Étienne, Rulhière, devait survivre deux ans seulement à l'ouverture de ces États-Généraux qui le préoccupaient si légitimement : il mourut le 5 décembre 1793.

Rabaut Saint-Étienne allait prendre aux premières luttes de la Révolution française la glorieuse part que l'on sait. Il devait s'immortaliser par cette parole, digne de l'éloquence antique, prononcée par lui à la tribune de la Convention, le 28 septembre 1793 : « *Je suis las de ma portion de despotisme ! Je soupire après l'instant où un tribunal national nous fera perdre la forme et la contenance de tyrans !* » — Au lieu de ce tribunal national qu'il avait appelé de ses vœux patriotiques, c'est hélas ! le tribunal révolutionnaire qu'il vit bientôt constituer et devant lequel une mise hors la

loi et une dénonciation le faisaient comparaître le 4 décembre 1793. Il ne sortit du prétoire de Fouquier-Tinville que pour porter sa noble tête sur l'échafaud et sceller de son sang la fin des temps anciens et l'avènement des temps nouveaux.

C'est Rabaut Saint-Étienne (notons-le en finissant) qui a écrit les trois réflexions que voici, à la suite de son excellent *Précis de l'Histoire de l'Assemblée constituante.*

« La France n'a pas fait sa Révolution : elle l'a commencée. »

« La Révolution sera peut-être finie par un homme; mais elle » devait être commencée par tous. »

« L'Histoire de la Révolution de France est un recueil de pro- » phéties. »

En formulant ces pensées, et bien d'autres non moins remarquables, dans les *Réflexions* de premier jet qui terminent son tableau de la grande Constituante, — tableau rapidement tracé comme on décrit une bataille au lendemain du jour où elle fut donnée, — Rabaut Saint-Étienne fut lui-même un vrai prophète, un précurseur.

On ne l'est pas impunément dans son pays !

CHARLES READ.

DEUX INTÉRIEURS DE PASTEUR AU XVIIe SIÈCLE

Quand M. le Président de la Société du Protestantisme français a bien voulu me demander si j'aurais ce soir quelque chose à lire dans cette réunion, j'ai d'abord beaucoup hésité à accepter cette offre flatteuse. Pour oser vous parler après ceux que vous venez d'entendre, il faudrait avoir quelque chose de plus digne de votre attention que mes modestes travaux. J'ose cependant... vous sachant aussi bienveillants que je suis au-desous de la tâche que j'ai assumée.

Une autre raison m'a décidé : autant j'admire les nombreux et importants travaux historiques auxquels chaque jour nous initie, autant j'y regrette, à quelques louables exceptions près, une absence presque complète de renseignements sur la vie intime des protestants de France. Leur vie extérieure nous est assez exactement et abondamment décrite; leur vie intérieure ne l'est point.

Nous savons par quelles péripéties ils ont dû passer; nous ne pouvons jamais nous asseoir à leur foyer. Leur organisation ecclésiastique nous est connue dans ses traits généraux; on ne nous raconte pas son fonctionnement de tous les jours. En un mot, leur histoire *du dehors* — si je puis m'exprimer ainsi — nous devient de plus en plus familière, mais nous attendons encore leur histoire *du dedans*.

Puisse un historien assez patient, assez laborieux et assez désintéressé (car ce serait une histoire sans côtés dramatiques, une histoire aussi peu à effet que possible) entreprendre un jour une pareille tâche et nous montrer enfin les protestants de France chez eux.

En attendant, les circonstances m'ayant permis de tenter un essai de ce genre pour l'Église de Mer (Loir-et-Cher), il m'a semblé que je pouvais en détacher une page et vous la lire. Elle aura toujours un mérite, celui de la brièveté.

L'Église de Mer appartenait autrefois à la province d'Orléans et Berry. C'était même une des plus considérables de cette province. A un point de vue plus général, elle n'a pas été sans une certaine illustration : Claude Mallingre en était peut-être; Agrippa d'Aubigné y possédait un fief que ses descendants possédèrent longtemps après lui; Pierre Jurieu y naquit et la famille de Jean Rou, dont les captivants *Mémoires* ont été publiés de nos jours, en était originaire.

Or, en octobre 1651, mourait à Mer Mre Élie Péju, docteur en théologie, naguère pasteur à Mer, puis à Argenton, maintenant retiré dans son ancienne Église.

Mre Élie Péju n'était pas un homme comme on rencontre tous les jours et, à vrai dire, il ne faut pas trop s'en plaindre. D'une moralité parfaite, il était affligé d'un caractère insupportable. J'attribue cela en partie à ce qu'il n'était pas marié. Toujours est-il que 20 ans environ auparavant, il avait dû quitter son Église, après de longues années de luttes et sans les honneurs de la guerre. Mais, avec le temps, tout s'était adouci, et c'est Mer que le vieux lutteur avait choisi pour y terminer paisiblement sa carrière terrestre.

Je voudrais vous convier à venir visiter avec moi sa maison. Rien n'est plus facile. Il a fallu dresser inventaire de ses biens meubles et immeubles, et le document existe. Tout y est mentionné : maisons — il en avait trois, — terres, créances hypothécaires, dettes actives...

C'est complet et nous permet de constater tout d'abord que notre pasteur était dans une position aisée. Mais je ne veux m'attacher qu'à la maison où, comme le dit l'inventaire, « ledit deffunt est deceddé. »

Figurez-vous donc une maison ayant pignon sur rue et composée d'une chambre basse, d'une chambre haute avec une petite chambre de débarras à côté, d'une cave et d'un grenier, et l'inventaire, comme tous les inventaires possibles, ne manque pas de dire : cave dessous, grenier dessus! comme si on pouvait supposer le contraire.

Deux pièces principales et quelques dépendances, voilà pour la maison. Péju l'habite seul et sa servante, une fort patiente créature, probablement, n'est que ce que nous appellerions une femme de ménage.

Mais si Péju n'a que deux chambres, il faut convenir qu'elles sont bien remplies. Vous allez en juger. Commençons par la chambre haute où il couche. Outre les meubles ordinaires, lit, table, chaises, nous y trouvons trois ou quatre armoires, « boistes de bahu », dit l'inventaire, des armes, des outils, et ce qui est plus curieux, toute la batterie de cuisine, à l'exception d'un grand chaudron, d'une « lichefritte de fer » et de quelques menus objets transportés au grenier. La chambre à coucher était en même temps la cuisine.

Et voulez-vous savoir de quoi se composait la batterie de cuisine de notre pasteur? Le voici : deux chaudrons d'airain et un petit cassin aussi d'airain; deux poislons d'airain, une poisle de fer, trois chandelliers de cuivre et un de fer; une cloche de fonte garnie de son écuelle (objet dont je n'ai pu apprécier l'utilité ni la nature) et, enfin, 70 livres « d'estain ouvragé, dit l'inventaire, en plusieurs espèces de vaisselle ».

On le voit, Péju mangeait dans la vaisselle d'étain et avec des couverts d'étain. Aussi son argenterie laissait-elle, il faut en convenir, fort à désirer au double point de vue de la variété et de l'abondance. En tout il possédait six « cuillez d'argent.... avec l'estuy d'icelles », ainsi que le constate le digne tabellion et notaire royal, Jehan Baignoux.

Laissons de côté l'épée garnie de son fourreau et le baudrier; laissons les outils : marteau, tenailles, etc.; le miroir suspendu au mur et même la petite orloge « garnie de son mouúement et timbre » et, avec l'indiscrétion que l'histoire autorise, ouvrons les armoires.

Je l'ai dit, il y en a trois ou quatre. Ce que je ne dirai pas, c'est tout ce qu'elles contiennent. Je n'en finirais pas, s'il fallait compter les draps, les nappes, les serviettes, le linge de corps et de toilette, les « frezes, les manchettes, les collets », etc. Mais comment ne pas être frappé de trouver des provisions de fil en échevaux et en pelotons, des pièces de toile ordinaire, écrue, fine, de lin, de fil, de batiste, de Hollande; ou encore des morceaux de taffetas noir, de gros de Napples noir et même de « vieil taffetas de velours ». C'étaient, on le voit, de ces bonnes vieilles armoires de l'ancien temps, bien garnies et pliant sous le poids.

Évidemment Péju n'avait pas été insensible autrefois au plaisir de s'habiller élégamment. Mais, comme l'a dit un poète: « le temps, qui change tout, change aussi nos humeurs », et le charme de la toilette paraît s'être émoussé chez notre pasteur. Permettez-moi, pour le montrer, d'énumérer quelques-uns des habits déposés dans une des fameuses armoires, en y joignant l'estimation de Me veuve Constant, née Gaultier, « revenderesse publicque audit Mer ».

Une robe longue de serge noire fine, 100 sols; une soutane d'estamine noire, 30 s.; une autre robe longue de grosse serge noire, 4 livres... Vous vous étonnez peut-être de trouver des robes et des soutanes chez un de nos pasteurs. Je l'avoue, je fus d'abord étonné aussi. Mais j'appris ensuite que nos pasteurs portaient la soutane et la robe. La preuve en soit dans la *Déclaration du roi* du 1er février 1669, qui leur en interdit l'usage hors des temples. — Revenons à nos habits : un long manteau de camelot noir, 100 s., un manteau de drap noir doublé de serge, 3 l. 10 s., un juste-au-corps de camelot doublé de même, 3 l., un pareil juste-au-corps, 50 s., un vieil manteau de camelot noir, 20 s., un pourpoint et un haut de chausse de camelot noir et un bas de chausse de serge noire à usage d'homme, 11 l. 10 s.; un pourpoint et un haut de chausse de camelot noir, 40 s., enfin, un chapeau noir à usage d'homme, 20 s. — Multipliez par six pour avoir le prix d'aujourd'hui, et vous verrez que notre pasteur avait des habits, jadis beaux, peut-être, mais qui avaient veilli sur lui comme il avait lui-même veilli sous eux.

Descendons maintenant l'escalier en jetant un coup d'œil dans la soupente, où se trouve la provision de bois de Péju et entrons dans la chambre basse.

Ici encore des boîtes de bahu, du linge, des pièces de toile, des

habits, probablement ceux qu'il mettait pour sortir; ici aussi et surtout sa bibliothèque.

En effet, nous sommes dans l'étude ou chambre de travail de notre pasteur. C'est là qu'il se tient, vêtu de sa robe de chambre de serge gris-brun, sa « calliotte » de satin sur la tête, en face de son pupitre sur lequel nous voyons, outre des papiers et des livres, un vaste encrier de bois et plusieurs plumes d'oie. Quand la nuit vient, il allume sa lampe à trois pieds de cuivre, que supporte en plein jour la large cheminée. C'est là qu'il a composé quelques ouvrages destinés à confondre les papistes, ou à montrer à ses ennemis de Mer et d'ailleurs toute la noirceur de leur ingratitude.

Sachez-moi gré, Messieurs et Mesdames de ne pas insister là-dessus et de ménager, par conséquent, votre patiente bienveillance.

Péju a une belle bibliothèque. En cela, il me serait facile d'en fournir la preuve, il ressemble à ses collègues du passé, du présent et même, tout au moins dans une certaine mesure, de l'avenir.

« Ces affectés de ministres, fait dire Agrippa d'Aubigné à Harlai de Sancy venant de se reconvertir au catholicisme; ces affectés de ministres ont leur bibliothèque pleine de livres de l'ancienne impression! »

Malheureusement, à part le prix de celle de Péju, — environ 2400 francs de notre monnaie actuelle, — nous ne savons rien ou presque rien sur elle. La phrase de l'inventaire est caractéristique et vaut la peine d'être citée. La voici :

« En lad. maison dud. Mer, où led. deffunt est deceddé a encore esté trouvé de sa succession La Bibliothèque dud. deffunt, composée de plusieurs livres en plusieurs vollumes grecs, latins et françois, environ plain trois poinssons, tous lesquelz livres ont esté prisez et estimez ensemble par personnes congnoissans pour ce faire appelez, la somme de 400 l. ts. »

Et voilà! trois pleines barriques de livres!

Quoi qu'il en soit, c'est là ce que le défunt avait de plus précieux et de mieux garni... avec sa cave. Une cave comme je n'en connais aucune parmi mes honorés collègues. Elle contenait environ quarante barriques de vin! Il est vrai que Péju possédait quelques arpents de vigne... Mais il est vrai aussi que vingt ans plus tôt, au moins, les mauvaises langues de Mer avaient accusé notre pasteur de s'occuper du commerce des vins. Il se fâcha fort, un jour, d'avoir

été traité, en plein synode, de marchand de vin et d'avoir été censuré comme tel. Son inventaire aurait été certainement un grave témoin à charge... Mais, laissons cela! laissons ces vieilles querelles et maintenant que nous avons vu la maison de Péju, de la cave au grenier, transportons-nous chez le noble homme Daniel Jurieu, docteur en théologie, pasteur à Mer.

Au mois d'août 1629, Daniel Jurieu avait épousé, à Sedan, Esther du Moulin, fille du célèbre professeur Pierre du Moulin, dont le nom est encore, on peut le dire, populaire parmi nous. Elle lui donna cinq enfants : Olympe, Marie, Thomasse (ainsi nommée à cause de son parrain, Thomas Cary, gentilhomme anglais), Syméon et Pierre, le fameux Pierre Jurieu, qui devait illustrer la famille, mais en être le dernier représentant connu.

En 1638, madame Jurieu mourait à Châteaudun, chez son frère, le pasteur Cyrus du Moulin.

Deux ans plus tard, voulant épouser en secondes noces Charlotte de Cambis de Soustelle, sœur du futur pasteur de Romorantin et d'une famille de la meilleure noblesse, Daniel Jurieu dut faire faire l'inventaire et estimation des biens communs entre lui et ses enfants, provenant de la communauté.

C'est grâce à cette circonstance que nous pouvons le 5 décembre 1640, pénétrer dans la maison Jurieu à la suite du notaire, du tuteur des enfants, Cyrus du Moulin, déjà nommé, des parents, voisins et amis, presque tous membres du Consistoire de Mer et de Gentien Maria, vendeur de meubles au bailliage de Blois, assisté de la revenderesse publique, Jacquette Gaultier, veuve Constant, que nous connaissons déjà.

Il va sans dire que je ne me propose pas de répéter ici, même avec les changements nécessaires, tout ce que j'ai dit au sujet du mobilier, du linge ou des habits de Péju. L'énumération de ce que contiennent les six chambres de la maison Jurieu nous entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de dire qu'il y a plus de linge, notamment 100 aunes de toile en pièces, plus d'habits, plus de meubles et que meubles, linge et habits sont en général plus beaux.

Mais si je m'interdis un examen détaillé, vous me permettrez sans doute de jeter çà et là un regard indiscret et de vous dire ce que j'aurai vu dans les chambres ou dans les armoires.

Ainsi, par exemple, voici la description du lit du pasteur Jurieu,

qui se trouve dans la chambre à coucher principale. Je copie l'inventaire : un charlict (bois de lit) en bois de noyer, fait à quenoilles, garny de son enffoureuse et paillace, fond de toile, dans lequel il y a une coueste de lict, garny de son travers, ayant chacun deux tayes, ung matelas garny d'une taye de toille linge œuvrée, deux couvertures estant sur led. lict, l'une de laine verte et l'autre de laine blanche et un tours de lict de serge verte, ayant des passementeries de sois dessus, le tout prisé et estimé 150 l., soit environ 900 francs de notre monnaie.

Dans cette même chambre et dans une des armoires, j'aurais aimé trouver et pouvoir énumérer, partiellement tout au moins, la garde-robe de la jeune défunte. Malheureusement Jurieu paraît en avoir disposé antérieurement et il n'en reste presque rien. Une robe d'estamine, un cotillon de satin à fleurs, une autre d'une espèce de taffetas dont il ne m'a pas été possible de déterminer la nature, une écharpe de taffetas noir, encore quelques menus objets, et c'est tout. Par contre nous trouvons la preuve que madame Jurieu faisait de la tapisserie. L'inventaire mentionne « un petit pacquet de laine de diverses couleurs avec quelque canevas servant à faire de la tapisserie. » Ce paquet, si nous en jugeons par le prix devait même être assez volumineux (8 livres).

En descendant, nous passons par la cuisine, où se trouve la couchette de la servante et une batterie de cuisine de cuivre, d'airain, d'étain, beaucoup plus complète que celle de Péju. Comme caractérisant certains usages culinaires de l'époque, je citerai la « poisle à faire confiture » et la « poisle à faire rost ». D'où il suit que chez Jurieu on ne mangeait pas de rôtis cuits à la broche.

Vient ensuite l'étude ou cabinet de travail. Ici encore une grande et belle bibliothèque et, en outre, des tableaux et des cartes dont notre pasteur paraît avoir été amateur, le tout estimé 450 livres. En fait de meubles, une table et deux chaises en noyer... La tapisserie, on le voit, était plus complète et plus précieuse que le mobilier.

Aussi bien n'est-ce pas dans son cabinet que Jurieu reçoit ses visites et nous allons traverser son salon, car Jurieu a un salon! Mentionnons rapidement quelques-uns des meubles qu'on y trouve. Tout d'abord un cabinet de bois de noyer, ayant trois fenêtres fermant à clef et dans lequel nous jetterons un coup d'œil tout à l'heure. Puis sept chaises de bois de noyer avec leur garniture de

tapisserie, due peut-être à l'aiguille industrieuse de celle dont nous constatons l'absence à chaque pas; puis un miroir ayant la garniture et chassure d'ébène, une tente (tenture) de chambre de tapisserie de Bergame et enfin, outre quelques « boistes de bahu fermant à clef, » des tabourets de tapisserie...

Revenons au cabinet aux trois fenêtres. C'est là que sont les bijoux et objets précieux et j'en indiquerai quelques-uns. Ainsi : trois quartiers de belle toile de Hollande avec un petit paquet de fil blanc; une esguière, une escuelle, une sallière, six cuillers et autres petites pièces d'argent d'orfèvrerie, valant ensemble environ 950 fr. de notre monnaie; deux anneaux de diamant en l'un desquels il y a trois pierres, valant ensemble environ 1000 francs; une montre, que Jurieu prenait sans doute dans les grands jours, ayant la boueste d'argent; deux paires de cousteaux d'Angleterre (on voit que leur réputation est ancienne) et un autre grand cousteau, une petite boite d'ivoire et enfin 50 jetons d'argent valant ensemble 25 livres.

N'allez pas croire que cette menue monnaie constituât les fonds disponibles de Jurieu... Oh non! il apporte encore « en deniers clairs », comme dit l'inventaire, une somme d'environ 7000 francs. Il attendait évidemment pour la placer quelque bonne hypothèque ou quelque bonne occasion d'arrondir ses propriétés foncières... Ce n'est qu'ainsi qu'on plaçait alors son argent.

Je termine. Si ces quelques pages, en vous faisant pénétrer dans l'intérieur même de deux de nos pasteurs, vous ont intéressé, je serai heureux de les avoir dites ici.

Au fond, et bien que se mouvant dans une sphère beaucoup plus modeste et beaucoup moins dramatique, l'histoire intime est une partie et, à mes yeux, une des parties les plus importantes de ce que l'on appelle l'histoire. Nous ne connaîtrons vraiment nos pères que lorsque nous pourrons les suivre jusque chez eux. Au dehors, ils sont toujours, plus ou moins, des personnages; au dedans, ils sont eux-mêmes. L'histoire extérieure nous révèlera leurs destinées; l'histoire intime les fera comparaître eux-mêmes devant nous.

Voilà pourquoi j'ai cru pouvoir aborder de tels détails devant les membres d'une Société comme la vôtre, Messieurs, auquel rien de ce qui est protestant ne saurait rester étranger et devant un public aussi sympathique à tout ce qui tient aux annales de la Réforme française.

P. DE FÉLICE.

DOCUMENTS

ESTAT DES CENS CAMISARDS PARTIS AVEC CAVALIER

La curieuse pièce qu'on va lire n'est pas inédite. Elle a été publiée dans le tome XIV de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, col. 2001 et suivantes, d'après l'original conservé aux archives du Ministère de la guerre. Mais il existe une minute de la même pièce aux archives de l'Hérault (C. 189) contenant de plus l'âge et le signalement des cent compagnons de Cavalier. Nous avons cru devoir prendre pour base le document de Montpellier, en y joignant la caractéristique de certains noms qui fait l'intérêt principal de celui de Paris. Ce dernier porte le titre développé qui suit, et se termine par la signature de Cavalier, dont l'authenticité pourrait inspirer quelques doutes, rapprochée de la caractéristique de plusieurs de ses compagnons, si celle-ci n'avait évidemment été ajoutée après coup, et à l'insu du chef camisard :

État des gens qui sont partis de Valabrègues avec Cavalier, qui ont été remis par M. de Fressieu à M. de Bassignac, capitaine de dragons, ce lundy 23e *juin* 1704, *pour les conduire à Lyon et de là au vieux Brisach.*

(*Les plus mauvais et les plus dangereux sont marqués par une croix.*)

Jean Cavalier, chef, est du lieu de Ribaute, dioceze d'Uzès, agé de 20 ans, cheveux chatains, les épaules larges, petite taille.

Jacques Duplan, d'Youset, capitaine, agé de 35 ans, cheveux chatains et une belle taille.

Antoine Cavalier, lieutenant, frère du chef, agé de 22 ans, cheveux longs, chatain clair, moyenne taille.

Pierre Cavalier, autre frère du chef, agé de 10 ans.

David Billard de Nismes, lieutenant, agé de 35 à 40 ans, cheveux noirs, petite taille. (*Fanatique et prédicant* †.)

Jean Lacombe, de Vezenobre, lieutenant, agé de 25 ans, cheveux noirs, petite taille.

Le sr Hugon, de Blauzac, chirurgien, lieutenant, agé de 50 ans, cheveux noirs abattus, moyenne taille.

Pierre Blanc, de Cassagnols, agé de 25 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Jean Teissier, d'Anduze, sergent, agé de 25 ans, cheveux chatains, bonne taille.

Jean Guillaumet, sergent, agé de 28 ans, cheveux chatain clair, belle taille.

Louis Bonnaud, de L'Anglade, sergent, agé de 34 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Fanatique* †.)

Pierre Béchard, de L'Anglade, sergent, agé de 36 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Pierre Crouzet, de Gajan, agé de 22 ans, cheveux noirs, belle taille †.

André Mailloutier, de Montaren, agé de 21 ans, cheveux noirs, petit et bossu. (*Scélérat* †.)

Antoine Robert, de Berne en Suisse, agé de 27 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Antoine Coutarel, d'Hortez près de Quissac...

Antoine Durand, de Ledignan, agé de 30 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Scélérat* †.)

Pierre Cavalier, de Tornac, agé de 25 ans, cheveux chatain clair, belle taille.

Gabriel Lauriol, de Blauzac, agé de 20 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Jacques Dulong, de St-Geniès, agé de 21 ans, cheveux chatains, belle taille. (*Scélérat* †.)

Isaac Lapierre, de Nismes, agé de 35 ans, cheveux chatains, petite taille. (*Fanatique et prédicant* †.)

Jean Durand, de Ledignan, agé de 16 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Jean Bonnet, de Sauzet, agé de 22 ans, cheveux blonds, belle taille.

Pierre Carrière, de Sauzet, agé de 18 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Jean Carrière, de Sauzet, agé de 19 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

André Bechaude, de Moussac, agé de 22 ans, cheveux chatains, belle taille.

Guillaume Taradel, de St-Maurice de Cazevielle, agé de 24 ans, cheveux noirs, belle taille. (*Dangereux* †.)

Louis Pierre, de St-Maurice de Cazevielle, agé de 28 ans, cheveux noirs, taille moyenne. (*Dangereux* †.)

Jean Pelladon, de Sommières, agé de 20 ans, cheveux chatains, petite taille.

Antoine Noguier, de Quissac, agé de 20 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Daniel Campet, de Sommières, agé de 18 ans, cheveux chatains, belle taille.

Pierre Sabourin, de Sauzet, agé de 22 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Antoine Gay, de Serignac, agé de 25 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Laurent Brun, de St-Geniès, agé de 22 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Charles Roux, de Blauzac, agé de 38 ans, cheveux blonds, moyenne taille.

Foulcrand Fermaud, de Serignac, agé de 20 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Jean Gueydan, de Navacelle, agé de 20 ans, cheveux blonds, petite taille. (*Fanatique* †.)

Adam Béchard, d'Aygremont, agé de 35 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Pierre Bresson, de Valence, agé de 28 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Fanatiqne* †.)

Ansème Simond, de Vauvert, agé de 22 ans, cheveux noirs frizés, belle taille.

Jean Trentignan, de Vic, agé de 22 ans, cheveux chatains, belle taille. (*Dangereux* †.)

Paul Trentignan, dud. lieu, agé de 26 ans, cheveux chatains, belle taille.

Pierre Dulong, de Mende, agé de 26 ans, cheveux chatains, belle taille. (*Fanatique* †.)

Vincent Bruguiere, de Navacelle, agé de 22 ans, cheveux chatains, belle taille.

Jacques Carrière, de Mus, agé de 25 ans, cheveux chatains frizés, belle taille. (*Dangereux* †.)

Pierre Trel, de Ste-Foy en Gascogne, agé de 20 ans, cheveux noirs frizés, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Jean Paste, d'Aiguevives, agé de vingt ans, cheveux chatains, belle taille. (*Dangereux* †.)

Sidrac Bagnol, de Marsillargues, agé de 25 ans, cheveux noirs frizés, belle taille.

Simon Lombard, de Marsillargues, agé de 17 ans, cheveux noirs, belle taille.

Pierre Pradon, de Marsillargues, agé de 25 ans, cheveux chatains, belle taille.

Jean Feline, de Marsillargues, agé de 25 ans, cheveux chatains, belle taille.

Barthelemy Valette, de Marsillargues, agé de 23 ans, cheveux chatains frizés, belle taille.

Paul Fromentau, de Marsillargues, agé de 17 ans, cheveux chatains, belle taille.

Jean Huc, de Marsillargues, agé de 22 ans, cheveux blonds, moyenne taille.

Claude Claveirol, de Marsillargues, agé de 22 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Adias Ausset, de Marsillargues, agé de 20 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Jacques Pagés, de Marsillargues, agé de 23 ans, cheveux chatains, belle taille.

Jacques Contrepas, de St-Laurens, agé de 22 ans, cheveux chatains, belle taille.

Estienne Peloux, de St-Laurens, agé de 21 ans, cheveux noirs, belle taille.

Jacques Gardon, de St-Laurens, agé de 24 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Scélérat* †.)

Jean Guillermet, de St-Laurens, agé de 22 ans, cheveux noirs frizés, belle taille.

Claude Mourgue, de St-Laurens, agé de 18 ans, cheveux blonds, moyenne taille.

Antoine Tront, de la Salle du Gardon, agé de 30 ans, cheveux noirs frizés, belle taille. (*A servi et a de l'esprit* †.)

Gaspard Gueydan, de Fons sur Lussan, agé de 30 ans, cheveux noirs, moyenne taille. (*Dangereux* †.)

Pierre Julian, de Mons, agé de 24 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Pierre Laurens, de St-Pargoire, agé de 21 ans, cheveux chatains.

François Chausse, de Sauve, agé de 20 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Paul Raynaud, de Villemagne, agé de 22 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Pierre Jean, de Mages, agé de 18 ans, cheveux blonds, petite taille.

Jean Aubrespin, de St-Pargoire, agé de 25 ans, cheveux chatains, belle taille.

Jean Cazaigne, de St-Hillaire de Brumat, agé de 35 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Jacques Lafond, de St-Martin de Boubeau, agé de 24 ans, cheveux noirs, petite taille,

Pierre Maigre, de St-Geniès, agé de 25 ans, cheveux chatains, belle taille. (*Scélérat* †.)

François Mages, de Nismes, agé de 19 ans, cheveux noirs, belle taille. (*Scélérat* †.)

Pierre Croisson, de Bouillargues, agé de 22 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

David Pelet, du Pompidou, agé de 25 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Jean Moutet, de St-Pargoire, agé de 30 ans, cheveux noirs frizés, moyenne taille.

Pierre Nicolas, de Nismes, agé de 20 ans, boiteux, cheveux chatains, moyenne taille.

Moyse Brun, de Vic de Canne, agé de 22 ans, cheveux chatains, moyenne taille. (*Scélérat* †.)

Pierre Rouquette, de St-Maurice de Cazevielle, agé de 24 ans, cheveux chatains frizés, belle taille.

Gabriel Bouget, de Lussan, agé de 24 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

David Gentet, de Villemagne, agé de 25 ans, cheveux noirs frizés, belle taille. (*Scélérat* †.)

Charles Gibert de Prades, de Lussan, agé de 20 ans, cheveux noirs, belle taille.

Jean Mailloutier, de Bagards, agé de 50 ans, cheveux noirs, belle taille.

Pierre Cazalis, de Villemagne, agé de 20 ans, cheveux chatains, moyenne taille.

Pierre Fasse, dud. lieu, agé de 20 ans, cheveux chatains frizés, moyenne taille.

Jean Daniel, dud. lieu, agé de 20 ans, cheveux chatains, petite taille.

Jacques Cauvet, dud. lieu, agé de 22 ans, cheveux noirs, belle taille.

Isaac Serre, de Villemagne, agé de 22 ans, cheveux chatains, bonne taille †.

Antoine Martel, de Baron, agé de 28 ans, cheveux noirs, boiteux petite taille.

Jean Martin, de Vauvert, agé de 20 ans, cheveux blonds, belle taille.

Jean Donzer, du Caila, agé de 36 ans, cheveux noirs, belle taille.

Jean Méjanelle, de Vauvert, agé de 20 ans, cheveux blonds, belle taille.

Israël Guiraud, d'Aubussargues, agé de 22 ans, cheveux chatains moyenne taille †.

Pierre Brouzet, de Marsillargues, agé de 20 ans, cheveux chatains, belle taille.

André Privat, de St Laurens, agé de 21 ans, cheveux chatains, frizés, moyenne taille.

Arnoux Gilles, de Marsillargues, agé de 23 ans, cheveux noirs, moyenne taille.

Jean Brunel, de la Baume, agé de 16 ans, cheveux chatains, petite taille †.

Isaac Espérandieu, dud. lieu, agé de 50 ans, cheveux noirs, belle taille †.

Antoine Dupont, de Brais, près du Vigan, agé de 27 ans, porte perruque blonde, bien fait et de bonne taille. (*Dangereux* †.)

Total 100. *Signé :* CAVALIER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON, Imprimeries réunies, B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852		20 fr. le volume.
2e — 1853		
3e — 1854		
4e — 1855		
5e — 1856		
6e — 1857		
7e — 1858		
8e — 1859		
9 — 1860		30 fr. le volume.
10e — 1861		
11e année, 1862		20 fr. le volume.
12e — 1863		
13e — 1864		
14e — 1865		
15e — 1866		
16e — 1867		
17e — 1868		
18e — 1869		
19e-20e — 1870-71		
21e — 1872		
22e — 1873		
23e — 1874		
24e — 1875		
25e — 1876		
26e — 1877		
27e — 1878		
28e — 1879		
29e — 1880		
30e — 1881		
31e — 1882		10 fr. le volume.
32e — 1883		

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1883) : 320 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33 RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1884